



■ **Décision n° 2023-657**  
**Culture**

**Le maire de Creil,**  
**Direction de la Culture - Médiathèques**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la ville de Creil, fait appel à Daniel KIEFFER, auto-entrepreneur, sise 13 rue de Royaumont à NOGENT SUR OISE (60180), pour la réalisation de 10 ateliers d'initiation à la programmation, à l'électronique et à la robotique, à partir du 25 novembre 2023, à la Médiathèque Antoine CHANUT, sise allée Nelson à Creil (60100).

■ **Décide**

**Article 1** : De signer une convention de prestation de services avec l'auto-entrepreneur Daniel KIEFFER, pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

**Article 2** : De verser à ladite intervention, pour le montant de la prestation fixé à 1860 € TTC pour la prestation concernée. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

**Article 3** : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Creil, le 30 octobre 2023

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

9 NOV. 2023

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville : 9 NOV. 2023